

Nombre de Membres
en exercice : 9

Présents (es) à la
séance : 5

Pouvoir : 0

Date de la
convocation :
19 février 2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – SAINT-REMY

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX et LE VINGT SIX FEVRIER à 14H00.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, qui procède à l'appel nominal.

Etaient présentes : Mesdames Florence PLISSONNIER, Pascale BARBIER, Pascale DESRAY, Bénédicte PINSONNEAUX, Monsieur Jacques LAMBERT.

Etaient absent (tes) : Mesdames Marie Thérèse LYOTHIER, Elise MARTIN, Andrée Marie PEUTIN, Monsieur Jean Baptiste GOUYON

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2026

Exposé :

Vu le retour du procès-verbal du Conseil d'Administration de la séance du 17 février 2026, il y a lieu de procéder à l'approbation de ce procès-verbal.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du 17 février 2026.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER



Présidente du CCAS

Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le ..3 Mars 2026.....
et publié, affiché ou
notifié le ..3 Mars 2026.....